

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 30 septembre 2019**

**Objet**

**Association  
AGEF -  
Subvention 2019.  
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 septembre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,  
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,  
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY,  
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT,  
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. BUTEL**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN  
M. LERAUT à Mme N. LACUEY  
Mme FEURTET à M. ROBERT  
M. HADON à M. BUTEL**

**Absent:**

**M. LEY**

**MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle que l'AGEF (Association de Gestion d'Evènement de Floirac) est une association loi 1901, domiciliée à Floirac et créée en 2018 par un collectif de citoyens floiracais.

Cette association a pour objectif de compléter l'offre culturelle du territoire en organisant des manifestations variées accessibles et favorisant les échanges, les interactions et le vivre ensemble.

L'AGEF souhaite participer à la création de lien social entre floiracais et les villes du territoire élargi en proposant différents types d'évènements pouvant aborder des thèmes sociétaux, écologiques, littéraires ou artistiques en lien avec l'actualité :

- La Maison en Chantez : petits concerts acoustiques à domicile ou dans de petites salles
- L'apéro littéraire et musical : présentation de livres par des auteurs avec apéritif dînatoire et musical
- Fête Champêtre des T'RIENS : mise en valeur des pratiques festives et populaires existant dans les fêtes de village (jeux familiaux, scènes ouvertes...)
- le Festival T'Rien organisé sur une journée et proposant plusieurs temps forts.

Au regard des objectifs poursuivis par cette association qui s'inscrivent dans la dynamique de développement du vivre ensemble et dans les thématiques du Contrat de Ville, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 800 € euros à l'association AGEF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;  
Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie en date du 19 septembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention de 800 € à l'Association AGEF pour l'année 2019.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 au chapitre 65, à l'article 6574-fonction 824.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 1<sup>er</sup> octobre 2019**



*Le Maire,*

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	30
Contre :	2 MM. BUTEL, HADON
Abstention :	